

<http://helene.lipietz.net/spip.php?article576>



Question écrite

Utilisation par des ambulances privées de la signalétique « secours d'urgence »

- Ma vie de sénatrice - Débats et questions au gouvernement (QAG) - Questions au gouvernement (QAG) - Questions écrites sans réponse -



Date de mise en ligne : vendredi 2 mai 2014

Copyright © H el ene Lipietz - Tous droits r eserv es

Mme Hélène Lipietz attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'utilisation abusive par des ambulances privées de la signalétique « secours d'urgence » sur leurs véhicules, alors même que leur mission concerne uniquement le transport sanitaire inter-hospitalier.

Elle lui demande ce qu'il compte faire pour que les sociétés d'ambulances, notamment européennes, qui intègrent le marché français ne contribuent pas à la confusion des rôles entre celui des sapeurs-pompiers, qui couvre des champs pluridisciplinaires dont le secours d'urgence, et le leur, qui est et doit rester cantonné au service entre domicile et hôpitaux ou inter-hôpitaux, mais en aucun cas au service d'urgence sur les lieux de premiers secours.

L'apposition sur les véhicules privés de la mention « secours d'urgence » entretient l'idée que de telles ambulances offriraient une qualité de service supérieure à celle des ambulances qui respectent la loi française en ne mentionnant pas une telle appellation abusive.